

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°60-2022**Date de convocation :**
06/10/2022**Date d'affichage :**
24/10/2022**Nombre de conseillers en
exercices : 11****Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 8****Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00****Objet :**
Décision modificative
n°08-2022 Acceptation
chèque de Festi'Crouy

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,
Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra
M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme KIENZEL
Delphine, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre et Mme MEULIN
Maryline.

Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul
(donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET), Mme SINOQUET
Valérie (donne pouvoir à M. CLÉRÉ)

Était absent excusé : M. BOULET Bernard

Madame KIENZEL est désignée secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N°08-2022 – ACCEPTATION CHÈQUE

Après délibération, le conseil municipal accepte le chèque de
l'association Festi'Crouy pour un montant de 766.80€

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
6261	011	766,80€	7788	014	766,80€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Le Maire

Le Maire

